

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 DÉCEMBRE 2017

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 4 décembre 2017 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

17-12-9217

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017

17-12-9218

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 13 novembre 2017 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

17-12-9219

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 45 477.48\$, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

17-12-9220

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 1 415 845.53\$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Un montant de 2 000 000 a été réservé du Fonds de développement régional pour la partie ouest pour une piscine intérieure, à raison de 200 000\$ pour 10 ans, et, un montant de 3 000 000\$ pour la partie est pour une piscine intérieure aussi ;

Désignation d'un substitut du maire au conseil de la MRC

CONSIDÉRANT que le maire fait partie du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ c. O-9) prévoyant qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, et de vacance de son poste, il est

remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER ROY, CONSEILLER, APPUYÉ PAR SIMON MARCOUX, CONSEILLER, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

DE DÉSIGNER M. Michel Laberge, conseiller substitut du maire pour le remplacer au conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou en cas de vacance de son poste.

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Le 25 et 26 novembre dernier a eu lieu la guignolée, remerciements aux bénévoles et aux organisateurs ;
- Le 2 décembre dernier, il y a eu la fête de Noël au gymnase de L'École Le Petit Prince, environ 100 jeunes avec leurs parents ont assisté ;
- L'inscription pour les activités culturelles et de loisirs est jusqu'au 3 janvier 2018 via notre site web avec la plateforme Qidigo ;
- Surveillez notre site web pour l'ouverture de la patinoire ;

Comité consultatif d'urbanisme (Félix Laberge)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 23 novembre 2017

Le CCU recommande d'accepter la demande suivante au PIIA :

Pour le 6969, avenue Royale pour la demande de démolition de la résidence unifamiliale et la construction d'une résidence bifamiliale à la condition suivante :

- La couleur retenue par le requérant doit être moins vive afin de s'arrimer avec les critères du PIIA qui prône des teintes traditionnelles atténuées, contrairement aux teintes vives. Le « jaune canari 2022-10 » de Benjamin Moore ne pourra être utilisé et un jaune moins vif devra être choisi.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Autorisation d'un appel d'offres pour la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées – mandat pour une étude préliminaire.

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Jean Vézina

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition de la résidence unifamiliale et la construction d'une résidence bifamiliale au 6969, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 24 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil accepte la demande de M Jean Vézina, soit la démolition de la résidence unifamiliale et la construction d'une résidence bifamiliale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis et aux conditions suivantes :

- la couleur du revêtement extérieur du bâtiment doit être **Sherwin-Williams 6903 Réjouissant** ;
- le revêtement extérieur devra être complété dans un délai de 12 mois à partir de la délivrance du permis de construction ;

10. Avis de motion et présentation du projet de règlement afin de déterminer le taux de taxes foncières générales et la tarification des services pour l'année 2018

Un avis de motion est donné par Roger Roy, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement afin de déterminer le taux de taxes foncières générales et la tarification des services pour l'année 2018.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

La séance extraordinaire aura lieu le 11 décembre 2017 à 19h.

- 17-12-9223 **11. Transmission, à la Cour municipale de la MRC Côte-de-Beaupré par l'entremise de notre procureur, la liste des comptes dus pour perception**
La secrétaire-trésorière adjointe déposera au conseil le rapport annuel des arrérages de taxes en date du 15 décembre 2017.
IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal prenne connaissance du rapport des arrérages de taxes et autorise la directrice générale, suite à un dernier avis transmis à cet effet aux contribuables concernés, à transmettre à la Cour municipale de la M.R.C. par l'entremise de la firme Lavery, avocats, tout compte antérieur à l'année 2017, de même que tout compte avec une solde passé dû de 180 jours dans l'année 2017, et, n'a fait l'objet d'aucune entente de paiement avec ces derniers, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-12-9224 **12. Établissement du calendrier des réunions de conseil pour 2018**
CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2018**, à **20 h**, les :
- | | |
|---------------------|-------------------------|
| 8 janvier | 5 février |
| 5 mars | 3 avril (mardi) |
| 7 mai | 4 juin |
| 3 juillet (mardi) | 6 août |
| 4 septembre (mardi) | 1 ^{er} octobre |
| 5 novembre | 3 décembre |
- 17-12-9225 **13. Renouvellement de contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage des voies publiques**
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage des voies publiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, à la firme Elecal, soit à l'intervention fournie, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-12-9226 **14. Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal**
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle leur adhésion au portail de Québec Municipal pour un coût de 500\$ plus taxes, pour l'année 2018, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-12-9227 **15. Adoption du règlement #17-652 Règlement sur la vidange des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées**
ATTENDU QU'un avis de motion et une présentation du projet de règlement est donné le 13 novembre 2017 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que le conseil adopte le règlement #17-652 règlement sur la vidange des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées.
- 17-12-9228 **16. Appel d'offres pour le service de vidange des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées**
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien effectue un appel d'offres sur invitation pour le service de vidange des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-12-9229 **17. Dépôt d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives Phase IV**
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise la présentation du projet de terrain de soccer synthétique au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement

supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de L'Ange-Gardien à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien désigne M Thibert Lescot, responsable de l'urbanisme comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

18. Avis de motion afin d'amender le règlement #14-628 « Règlement relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses des élus municipaux »

Un avis de motion est donné par Michel Laberge, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement afin d'amender le règlement #14-628 relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses des élus municipaux.

19. Rapport final et demande de réclamation pour le 4^{ième} versement d'aide financière dans le cadre de la mise en place de trames verte et bleue de la CMO

17-12-9230

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien accepte et entérine le rapport final et la demande de réclamation pour le 4^{ième} versement d'aide financière dans le cadre de la mise en place de trames verte et bleue de la Communauté métropolitaine de Québec au 1^{er} décembre 2017;

20. Demande de nom de rue à la Commission de Toponymie

ATTENDU la demande d'autorisation auprès de la Commission de Toponymie pour des noms de rues ;

ATTENDU la nécessité d'effectuer le changement de nom de rue sur une partie du chemin du Lac-La-Retenue-Sud par mesure de sécurité des citoyens ;

17-12-9231

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte de soumettre le nom de « Chemin Turgeon » à la Commission de Toponymie pour acceptation, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21. Deuxième période de questions

22. Divers

1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

En vertu de la Loi sur les élections et référendum, la directrice dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

2. Dépôt du registre 2017 pour le code d'éthique et de déontologie des élus

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), la directrice générale dépose le registre des déclarations pour l'année 2017. Aucun don.

3. Renouvellement du traitement préventif avec Abat Extermination

17-12-9232

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle le traitement préventif avec Abat Extermination au coût de 402.41\$ taxes incluses, pour l'année 2018, pour chaque endroit soit le parc riverain et le bureau municipal, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal et à l'Association des directeurs municipaux du Québec

17-12-9233

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle l'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal, pour la directrice des loisirs, ainsi qu'à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la directrice générale, pour l'année 2018, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 17-12-9234
- 5. Autorisations de dépenses**
IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil autorise les dépenses suivantes :
- Achats loisirs (poids, tapis patinoire, dessus de table) 3725\$ plus taxes
 - Publicité Ici L'info (vœux de Noël) 250\$ plus taxes
 - Arpenteur pour le mur du chemin Émilien Fortier 250\$ plus taxes

23. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

- 17-12-9235
- IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h30, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale